Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Québec

CHU de Québec Université Laval

Direction des ressources financières
Service de la paie régionalisée

NOTE

DESTINATAIRE : À tout le personnel du CHU de Québec-Université Laval

EXPÉDITEUR : Service de la paie régionalisée

DATE : Le 27 décembre 2023

OBJET : **Nouveaux taux d'imposition – Année fiscale 2024**

- **L'année fiscale 2024 commence avec la paie débutant le 3 décembre 2023**. Pour connaître vos cumulatifs de l'année fiscale **2023**, veuillez consulter votre relevé de paie de la paie finissant le 2 décembre 2023 (dépôt du 21 décembre 2023).
- Les exemptions d'impôts sont indexées par notre centre de traitement de la paie. Il est toutefois de la **responsabilité de chaque employé** de compléter les formulaires **TD1 et TP-1015.3,** « Déclarations des crédits d'impôt sur la paie », dès qu'un changement apporté par une Loi l'exige ou dès que sa situation personnelle a changé.
- **Disponibilité des formulaires** : les formulaires TP-1015.3 (Provincial) et le TD1(Fédéral) sont disponibles sur le « Portail RH-Espace employé » sous « Conditions d'emploi et rémunération - Impôt ».

DESCRIPTION	ANNÉES FISCALES	2023	2024
Impôt provincial	Exemption annuelle de base	17 183 $	18 056 $
	Exemption/conjoint ou équivalent	17 183 $	18 056 $
Régie des rentes	Exemption annuelle de base	3 500 $	3 500 $
	Taux de cotisation – employé	6,400 %	6,400 %
	Cotisation max. annuelle	4 038,40 $	4 160.00 $
	Maximum des gains admissibles	66 600 $	68 500 $
R.Q.A.P.	Taux de cotisation – employé	0,494 %	0,494 %
	Cotisation max. annuelle	449,54 $	464.36 $
	Maximum des gains admissibles	91 000 $	94 000 $
Impôt fédéral	Exemption annuelle de base	15 000 $	15 705 $
	Exemption/conjoint ou équivalent	15 000 $	15 705 $
Assurance emploi	Maximum des gains admissibles	61 500 $	63 200 $
	Cotisation maximum annuelle	781,05 $	834.24 $
	Taux de cotisation – employé	1,27 %	1,32 %
Régimes de retraite			
RREGOP	Taux de cotisation	9,69 %	9,39 %
	Taux réduction [1]	0,0162	0,0156
	Exemption annuelle	16 650 $	17 125 $
	Maximum salaire cotisable	198 644 $	204 475 $
RRPE et RRAS	Taux de cotisation	12,67 %	12,67 %
	Exemption annuelle	23 310 $	23 975 $
	Maximum salaire cotisable RRPE	198 644 $	204 475 $
	Maximum salaire cotisable RRAS	206 275 $	212 353 $

[1] La réduction correspond au chiffre le plus élevé entre 0 et celui résultant de la formule suivante : taux réduction X (Maximum gain RRQ - salaire cotisable)